



Perte de titre de sejour francais en algerie

Par **fasia**, le **17/10/2009** à **15:05**

Bonjour,

mon oncle est d'origine algerienne et titulaire d'un titre de sejour valable 10 ans et jusqu'en 2017, le probleme c'est qu'il est allé en vacances en algerie cet été (le 17 aout) et devait rentrer le 06 octobre mais il a perdu sa carte de resident et ne peut plus rentrer, on lui a demandé de faire une demande de visa et il est toujours en attente.

Ma question est savez vous combien prend cette demande, et est ce bien la bonne demarche a faire puisqu'en theorie il n'a pas besoin de visa puisqu'il est resident, que doit il faire pour rentrer au plus tot, en sachant qu'il aurait du deja reprendre son travail le 10 octobre.

Par **anais16**, le **26/10/2009** à **20:53**

Bonjour,

il a dû déclarer la perte de son titre de séjour aux autorités consulaires, et c'est donc une demande de visa retour qui a été formulée normalement.

Le visa retour n'est pas un visa habituel, il permet juste le retour en France et est délivré par le consulat sur avis de la préfecture.

Dans le cas d'une perte de titre de séjour, impossible de vous dire les délais d'obtention de ce visa, mais veillez bien à ce que ce soit un visa retour qu'il ait demandé.